



Pension alimentaire /enfant à charge financièrement

Par **KARCZEWSKI**, le **15/05/2009** à **14:04**

Bonjour,rn MON AMI EST DIVORCE DEPUIS 8 ANS IL PAIE UNE PENSION ALIMENTAIRE A SON EX FEMME POUR SES 2 FILLES DE 21 ET 17 ANS rnNOUS SOMMES PAXSES DEPUIS NOV 2008rnCEPENDANT SON EX L A APPELE VERS FIN AOUT 2008 POUR LUI ANNONCER QU ELLE VENDAIT SON APPART ET QU IL "RECUPERERAIT LES FILLES PARCE QU ELLE NE S EN SORT PLUS FINANCIEREMENT " DONC IL (NOUS) ALLONS NOUS EN OCCUPER FINANCIEREMENT ET par consequent IL NE LUI VERSERAIT PLUS DE PENSION ALIMENTAIRErnMA QUESTION : DOIT IL FAIRE SIGNER A SON EX UN PAPIER DEVANT AVOCAT SUR LEQUEL IL SERA ECRIT QU ILS AURONT DECIDES D UN COMMUN ACCORD QU IL NE LUI VERSERAIT PLUS DE PENSION ALIMENTAIRE POUR ENTRETENIR DIRECTEMENT SES FILLES OU UNE SIMPLE ATTESTATION SUR L HONNEUR DE SON EX SUFFIRA AUX IMPOTS POUR EXPLIQUER QU IL AURA SES FILLES A SA CHARGErn ET SI L ATTESTATION SUR L HONNEUR SUFFIT PEUT ELLE ENCORE SE RETOURNER CONTRE LUI PLUS TARD POUR "X" RAISONS POUR NE PLUS AVOIR PAYE LA PENSION SACHANT QUE LES FILLES SONT GRANDESrn(ELLE EST TRES PROCEDURIERE !!!!!)

Par **nicoliniez**, le **15/05/2009** à **15:03**

Si effectivement elle est tres proceduriere, je pense qu'il vaudrait mieux qu'ils prennent rendez vous tous les 2 aupres du juge des affaires familiales afin qu'il soit declare officiellement qu'il reprend la garde de ses filles et que par consequent il ne lui verse plus de pension...